

TDDO — Transition Durable & Digitale des Organisations

Évaluation des Projets de Transition — Secteur Agro-Industriel

Master PI2A — Université de Bordeaux | Rémy Juston-Coumat 2025-2026

78/100

Score Global TDDO

La proposition de Marie présente une approche solide et bien structurée pour la mise en place d'un plan RSE au sein de la PME agro-industrielle bio. Elle couvre de manière pertinente les trois piliers ESG avec des actions concrètes et des indicateurs de suivi. Bien que l'accent soit mis sur le RSE/ESG, des améliorations sont possibles pour intégrer plus explicitement la transformation digitale et les enjeux de souveraineté alimentaire.

Proposition soumise

Auteur : Marie

Email : wlx15198750836@gmail.com

Date : 26 février 2026

Axe principal : RSE & ESG

Titre :

Mise en place d'un plan RSE

Description :

Cette PME agro-industrielle bio souhaite structurer sa démarche RSE autour d'actions prioritaires en cohérence avec la Loi AGECE, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la norme ISO 14001. Elle prévoit de valoriser ses biodéchets (alimentation animale, compostage), de réduire sa consommation énergétique via les énergies renouvelables et la modernisation des équipements, et d'utiliser des emballages recyclables ou recyclés, avec un suivi d'indicateurs clés (taux de valorisation, part d'énergie renouvelable, taux de plastique recyclé).

Sur le plan social, en lien avec les ESRS S1, S2 et S4, l'entreprise mettra en place un indicateur de taux d'accidents afin de renforcer la prévention, développera la formation et l'égalité professionnelle (augmentation de la part des femmes dans l'encadrement et réduction des écarts salariaux), veillera à une rémunération équitable des agriculteurs partenaires et instaurera des contrôles qualité réguliers pour garantir la sécurité sanitaire des produits.

Enfin, en matière de gouvernance, la création d'un comité RSE, la nomination d'un référent RSE, la mise en place de KPI et d'un système de collecte de données, ainsi qu'une plus grande transparence sur l'ensemble de la chaîne de valeur permettront de structurer et piloter efficacement la stratégie de durabilité.

Évaluation par axe TDDO

La proposition démontre une excellente compréhension des enjeux RSE/ESG. Les actions environnementales sont très pertinentes pour le secteur (biodéchets, énergie, emballages) et alignées avec des réglementations clés. Le volet social est bien développé avec des préoccupations pour les employés et les agriculteurs partenaires. La gouvernance est structurée par la création d'un comité et d'un référent RSE, assurant un pilotage efficace.

Points forts :

- ' Actions environnementales très concrètes et mesurables (valorisation biodéchets, réduction énergie, emballages recyclés).
- ' Approche sociale complète (prévention accidents, formation, égalité F/H, rémunération agriculteurs, sécurité sanitaire).
- ' Mise en place d'une gouvernance RSE structurante (comité, référent, KPI, transparence).

Points à améliorer :

- !' Mentionner l'intégration des GRI Standards, notamment GRI 303 (Eau) et GRI 305 (Émissions), pour un reporting extra-financier plus robuste.
- !' Préciser la démarche pour éviter le greenwashing, en s'appuyant sur des données vérifiées et auditées par un tiers indépendant.

Conformité Réglementaire

La proposition fait référence à des cadres réglementaires pertinents comme la Loi AGECE, la Loi sur la transition énergétique et la norme ISO 14001, ce qui est un excellent point de départ. L'intégration des ESRS S1, S2 et S4 montre une anticipation des exigences CSRD. Cependant, une explicitation plus directe de la conformité CSRD/ESRS (notamment E1, E3, E4 pour l'agro-industrie) et de la loi EGalim serait bénéfique, surtout pour une PME qui pourrait être concernée à terme.

Points forts :

- ' Référence explicite à la Loi AGECE, Loi transition énergétique et ISO 14001.
- ' Prise en compte des ESRS S1, S2, S4 pour le volet social, démontrant une anticipation de la CSRD.
- ' Le suivi d'indicateurs clés environnementaux est en ligne avec les exigences de reporting.

Points à améliorer :

- !' Évaluer l'applicabilité et les échéances de la CSRD pour la PME, et anticiper les ESRS E1 (Changement climatique), E3 (Eau) et E4 (Biodiversité) qui sont prioritaires pour l'agro-industrie.
- !' Détailler comment la rémunération équitable des agriculteurs partenaires s'inscrit dans le cadre de la loi EGalim (contrats, prix planchers).
- !' Envisager la certification ISO 14001 pour renforcer la crédibilité du SME.

Transformation Digitale

L'axe de la transformation digitale est le moins développé de la proposition. Bien que la mise en place de KPI et d'un système de collecte de données soit mentionnée, il manque des éléments concrets sur l'utilisation de technologies numériques avancées. L'IA, la frugalité digitale ou la traçabilité par blockchain pourraient apporter une valeur ajoutée significative à cette PME bio, notamment pour optimiser ses processus et renforcer la transparence.

Points forts :

- ' Mise en place de KPI et d'un système de collecte de données, base pour une digitalisation future.

Points à améliorer :

- !' Intégrer des solutions de traçabilité digitale (ex: blockchain pour le lait, les fruits/légumes) pour renforcer la transparence de la chaîne de valeur bio.

! Explorer l'utilisation de l'IA pour l'optimisation des rendements, la gestion des déchets ou la prédiction des besoins énergétiques.

! Appliquer les principes de frugalité digitale dans le choix des outils et infrastructures numériques (Edge AI, Green Cloud).

Souveraineté Alimentaire

70/100 — SATISFAISANT

La proposition aborde indirectement la souveraineté alimentaire via la rémunération équitable des agriculteurs partenaires et la sécurité sanitaire des produits, ce qui contribue à la résilience locale. Cependant, elle pourrait être renforcée par des actions plus explicites en faveur des circuits courts, de l'approvisionnement local et de la diversification des sources. L'aspect bio de la PME est un atout pour la qualité des sols et la biodiversité, éléments clés de la souveraineté.

Points forts :

- ! Volonté de rémunération équitable des agriculteurs partenaires, favorisant la pérennité des exploitations locales.
- ! Contrôles qualité réguliers pour la sécurité sanitaire, renforçant la confiance dans l'alimentation locale.
- ! Le positionnement bio de l'entreprise contribue à une agriculture plus durable et résiliente.

Points à améliorer :

- ! Développer des partenariats avec des producteurs locaux pour les approvisionnements, favorisant les circuits courts.
- ! Évaluer la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement (matières premières, emballages) et mettre en place des stratégies de diversification.
- ! Mettre en avant l'impact positif de l'agriculture bio sur la biodiversité et la qualité des sols, piliers de la souveraineté alimentaire.

Points de réflexion à approfondir

1. Comment la PME compte-t-elle articuler la certification ISO 14001 avec les exigences de la CSRD/ESRS ?
2. Quels sont les indicateurs spécifiques (GRI 303, 305, 304) qui seront utilisés pour le reporting environnemental, au-delà des taux de valorisation ou part d'énergie renouvelable ?
3. Comment la PME prévoit-elle d'intégrer des outils numériques (IA, blockchain) pour optimiser sa chaîne de valeur bio et sa traçabilité ?
4. Quelle est la stratégie pour garantir une rémunération équitable des agriculteurs partenaires dans le cadre d'EGalim, et comment cela sera-t-il communiqué ?
5. Comment la PME compte-t-elle mesurer et communiquer sur l'impact de ses actions sur la biodiversité, notamment en lien avec son positionnement bio ?

Recommandations concrètes

- Réaliser une analyse de double matérialité (impact et financière) pour identifier les enjeux les plus pertinents et prioriser les actions RSE en vue d'une future conformité CSRD.
- Mettre en place un bilan GES complet (scopes 1, 2, 3) pour l'entreprise, incluant l'empreinte carbone numérique, afin de piloter la stratégie de décarbonation.
- Développer une stratégie de communication RSE basée sur des données vérifiées et auditées, en évitant toute forme de greenwashing, et en s'inspirant des directives Green Claims.
- Explorer les opportunités d'intégration de la blockchain pour la traçabilité des produits bio, renforçant la transparence et la confiance des consommateurs.
- Formaliser les engagements envers les agriculteurs partenaires via des contrats pluriannuels conformes à EGalim, en assurant une juste rémunération.

Risques & Non-conformités identifiés

- Risque de greenwashing si la communication RSE n'est pas étayée par des données vérifiées et auditées par un tiers indépendant.
- Non-conformité future à la CSRD si les ESRS prioritaires pour l'agro-industrie (E1, E3, E4) ne sont pas anticipés et intégrés dans le plan RSE.
- Dépendance aux chaînes d'approvisionnement si la diversification et la relocalisation ne sont pas suffisamment explorées, impactant la résilience et la souveraineté alimentaire.
- Risque de non-optimisation des processus et de perte de compétitivité si la transformation digitale (IA, frugalité numérique) n'est pas pleinement intégrée.
- Manque de crédibilité et de reconnaissance si la certification ISO 14001 n'est pas poursuivie malgré la mise en place d'un SME.

Prochains pas recommandés

- 1 Désigner un chef de projet pour la mise en œuvre du plan RSE et la réalisation de l'analyse de double matérialité.
- 2 Établir un calendrier détaillé pour l'intégration des exigences CSRD/ESRS et la mise en place des indicateurs GRI pertinents.
- 3 Lancer un audit énergétique et un bilan GES pour identifier les principaux leviers de réduction et d'intégration d'énergies renouvelables.
- 4 Étudier les solutions numériques (blockchain, IA) adaptées aux besoins de traçabilité et d'optimisation de la PME bio.
- 5 Mettre en place un plan de formation pour les équipes sur les enjeux RSE, la conformité réglementaire et les outils digitaux.

Sources à consulter

EUR-Lex — Pour les directives CSRD et Green Claims, ainsi que la Loi AGECE.
<https://eur-lex.europa.eu>

ISO.org — Pour les normes ISO 14001 et ISO 26000.
<https://www.iso.org>

GRI Standards — Pour le reporting extra-financier et les indicateurs spécifiques (GRI 303, 305, 304).
<https://www.globalreporting.org>

ADEME — Pour les données sur les biodéchets, l'énergie et les bilans carbone.
<https://www.ademe.fr>

GreenIT.fr — Pour les principes de frugalité digitale et l'empreinte carbone numérique.
<https://www.greenit.fr>

